



▲
Félix DE BELLOY
Président de l'Îlot
▼

La saison hivernale dans laquelle nous sommes entrés est particulièrement difficile. En effet, la situation économique pèse fortement sur les plus vulnérables, au point que certaines associations se sont émues d'une hausse importante de la précarité. Dans ce contexte, la solidarité des Français est mise à rude épreuve et la cause de l'Îlot, pourtant centrale, peine parfois à mobiliser les soutiens nécessaires. Mais l'Îlot ne se résigne pas et, comme vous pourrez le lire dans l'article sur la colocation thérapeutique, innove pour renforcer la capacité sanitaire de personnes sortant de prison et souffrant de troubles psychiques. Ce nouveau projet innovant traduit l'ambition de l'association de devenir un acteur d'envergure nationale capable d'éloigner toujours plus de personnes de la récidive et de leur offrir une nouvelle chance de réintégrer notre société. Je vous remercie par avance de soutenir, par votre don, les efforts que nous déployons pour construire une société plus sûre et plus responsable.

> SOMMAIRE

Le CHU la Passerelle remet la personne sur le chemin de la réinsertion P.2

Un nouveau projet, la colocation thérapeutique P.3

Encouragez-les par vos vœux ! P.3

Témoignage P.4

QUATRE PILIERS POUR UNE SYNERGIE DE RÉINSERTION

La synergie entre les 4 piliers du logement, de l'emploi, de la santé et de la restauration des liens familiaux, fait la force de l'accompagnement global proposé par l'Îlot.



L'Îlot s'attache à créer autour des personnes sortant de prison ou sous main de justice un environnement qui favorise leur éloignement de la récidive et leur retour durable dans la société. Pour cela, elle multiplie les dispositifs dans tous les domaines de la réinsertion.

À commencer par le logement, sans lequel il n'est pas envisageable de stabiliser une personne en situation de rupture.

Les autres piliers de cet accompagnement global fonctionnent conjointement : comment envisager une formation professionnelle, sans un toit pour s'abriter le soir ? Quel intérêt de se former à un métier, si l'on ne soigne pas ses addictions ? Etc.

Il y a une synergie évidente entre l'accès au logement, à l'emploi, à la santé et la reconstruction des relations sociales. Ces domaines de la vie sont imbriqués, comme les solutions qui doivent nécessairement prendre en compte tous les facteurs pour permettre à une personne d'avancer sereinement sur le chemin de la réinsertion. Ainsi, nos résidents bénéficient aussi d'un accompagnement

à l'accès aux soins et certains intègrent nos ateliers et chantiers d'insertion ou notre formation diplômante. Enfin, tous sont encouragés à reconstruire des relations sociales, notamment avec leur famille.

Comment envisager une formation professionnelle sans un toit pour s'abriter le soir ?

LE CHU LA PASSERELLE REMET LA PERSONNE SUR LE CHEMIN DE LA RÉINSERTION

À Amiens, le Centre d'hébergement d'urgence (CHU) la Passerelle initie un accompagnement global pour agir en profondeur sur la situation de personnes marginalisées.

Avec son accueil de jour et une capacité de plus de 20 000 nuitées par an, la Passerelle est le plus grand CHU de la Somme et de nombreuses personnes qui y sont suivies ont un passé carcéral, ou sont encore sous main de justice.



Alors que les conditions climatiques hivernales menacent les personnes marginalisées. Zungir Gombessa, chef de service de la Passerelle rappelle que « ce CHU n'a pas pour seul but de mettre à l'abri la personne, mais d'apporter une réponse à ses besoins particuliers, en l'accompagnant par différents dispositifs d'accès au logement, à l'emploi, à la santé et à la restauration des liens sociaux. » « Cette idée de restauration est très importante à nos yeux », explique Nawel Nafa, éducatrice spécialisée à la Passerelle depuis près de 12 ans, « car elle représente un objectif qui englobe toutes les facettes de la personne et vise un seul et même but, que **la synergie de nos actions peut atteindre : le bien-être de la personne au sein de la société.** »

La première étape de l'accès aux droits

« Les personnes qui sont orientées vers nous par le 115, des services sociaux ou encore le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), arrivent souvent sans numéro de sécurité sociale, sans papiers, sans rien... Nous travaillons alors avec de multiples partenaires pour refaire un acte de naissance, une carte d'identité, domicilier la personne, notamment à la Passerelle pour celles qui sont très marginalisées ou qui sont sous main de justice. **Avoir une adresse, un hébergement stable, est essentiel pour recouvrir des droits qui forment le socle de la réinsertion.** »

Des actions menées en parallèle

« **Nous aidons aussi les personnes à accéder à un logement, soit en les orientant vers d'autres structures, soit en leur proposant un de nos dispositifs, un hébergement de deux mois au CHU avec le « Suivi Passerelle », ou une place au sein de nos Centres d'hébergement et de réinsertion sociale les Augustins ou Thuillier, ou, parfois, dans des logements indépendants avec un accompagnement social.** » Dans le même temps, les partenaires santé de l'Îlot proposent des consultations médicales, des soins infirmiers et une aide à l'hygiène, un accompagnement psychiatrique et psychologique, dont un dispositif spécifique pour les personnes ayant connu la prison, ou encore des actions de lutte contre les addictions menées par des associations spécialisées.

Un atout supplémentaire : l'accès à l'emploi

« **Nous orientons nos publics vers des dispositifs spécifiques d'insertion par l'activité économique en fonction de leur âge, de leur expérience... Bien sûr, nous adressons aussi des candidats à nos Ateliers chantiers insertion, c'est un atout de l'Îlot que d'avoir ces outils complémentaires pour réinsérer la personne !** » Cet accompagnement vers l'emploi est notamment assuré par une Conseillère d'insertion professionnelle qui propose **un suivi personnel pour donner plus de chance à chaque projet et cibler les emplois adaptés au profil des candidats.** Par ailleurs, le CHU travaille également avec la Plateforme de l'inclusion, un service numérique de mise en relation de nos publics avec des employeurs solidaires.

« Le Centre d'hébergement d'urgence (CHU) La Passerelle à Amiens est la porte d'entrée vers ce que l'Îlot porte au cœur de son projet : le retour à l'estime de soi et à l'autonomie dans la dignité. » Zungir Gombessa, responsable d'établissement de La Passerelle

En faisant un don à l'Îlot, vous donnez les moyens concrets à notre association d'agir simultanément et dans la durée, sur tous les leviers qui permettent aux personnes éloignées du logement, de la santé, de l'emploi ou encore des relations sociales, de reprendre pied dans la vie et de repartir. Merci d'avance pour votre soutien !

AGIR DANS LA CONTINUITÉ

UN NOUVEAU PROJET, LA COLOCATION THÉRAPEUTIQUE



Élaborée en lien avec l'équipe soignante du dispositif de soins psychiatriques de la Maison d'arrêt d'Amiens, l'Îlot a inauguré en novembre une colocation thérapeutique qui accueille cinq personnes sortant de prison.

Une étude récente déplore que 67% des hommes et 75% des femmes sortant de prison présentent un trouble psychiatrique ou lié à la consommation d'une substance nocive. Aussi, pour l'Îlot, il est impératif d'assurer une continuité sanitaire entre le dedans et le dehors, pour ces personnes très fragilisées.

D'autant que les troubles psychiatriques favorisent la réitération des infractions.

Comme le remarque le Dr Raphaëlle Jouin, Chef de service de l'Unité de soins psychiatriques à la Maison d'arrêt d'Amiens, « Parfois très désorganisés, les patients sortants ont tellement d'autres priorités - trouver un logement, des ressources, refaire des papiers - que les soins passent après. »

Un constat qui a encouragé le Dr Jouin à se rapprocher de l'Îlot, pour envisager un projet de suivi de 6 mois.

« J'ai écrit les intentions et Charles Barbezat, Directeur des nouveaux projets de l'association, a su trouver les partenaires et les financements pour rendre cela réalisable. »



Parfois très désorganisés, les patients sortants ont tellement d'autres priorités - trouver un logement, des ressources, refaire des papiers - que les soins passent après.

Depuis novembre dernier, l'Îlot propose ainsi à cinq hommes sortant de prison une colocation située dans le centre-ville d'Amiens, proche des services sociaux et sanitaires dont ils ont besoin.

Pendant 6 mois, ces anciens détenus bénéficieront de notre accompagnement social et sanitaire pour gagner en santé, en autonomie et donner plus de chance à leur projet de réinsertion.

VIVRE À L'ÎLOT

ENCOURAGEZ-LES PAR VOS VŒUX !

Comment mieux débuter l'année qu'en recevant quelques mots d'encouragement et de sympathie ? N'attendez-pas, adressez vos vœux 2024 aux bénéficiaires de l'Îlot !



Les fêtes de fin d'année sont l'occasion de grandes retrouvailles en famille ou avec nos proches. On y célèbre le partage, le plaisir d'être ensemble. C'est aussi un temps fort où chacun se retourne vers lui-même et mesure son avancée sur le chemin de l'existence.

Mais pour des personnes sortant de prison ou encore sous main de justice, des femmes et des hommes, en situation de rupture, ces fêtes sont bien souvent un moment cruel, rempli de solitude et de regrets. Pourtant, **comme chacun d'entre nous, ils ont besoin de se sentir considérés et soutenus.**

Pour cela, nous vous invitons à leur faire parvenir vos meilleurs vœux 2024 ! Avec quelques encouragements, vous les aidez à passer ce cap difficile. Comme un don ou un engagement bénévole, vos vœux de réussite sont essentiels, déterminants, pour les encourager à avancer. Ils seront affichés dans les locaux de l'Îlot pour former une belle chaîne de solidarité.

Vous pouvez envoyer vos vœux soit par email à : donateurs@ilot.asso.fr ou par voie postale : l'Îlot, 88 boulevard de la Villette 75019 Paris. Merci du fond du cœur !

**S'ENGAGER
AVEC L'ÎLOT**

SOUTENEZ-NOUS ET PROFITEZ D'UNE DÉFISCALISATION

Transmission entre générations, partage autour d'un repas... en fin d'année nous célébrons notre envie d'être ensemble, d'être unis. Cette solidarité est aussi encouragée par l'État à se déployer au-delà du cercle de la famille et des proches, pour bénéficier plus largement à la société. Ainsi, en manifestant votre solidarité avec l'Îlot par un don avant le 31 décembre à minuit, vous pouvez déduire 75% de son montant de votre impôt sur le revenu 2023, dans la limite de 1000 €, puis 66% au-delà, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Un don de 150€ ne vous coûtera que 37,50€, mais ce sont bien 150€ dont bénéficiera l'Îlot pour accueillir cet hiver des personnes vivant à la rue à Amiens ; former des femmes et des hommes éloignés du monde du travail à un emploi d'agent de restauration, de mécanicien auto, ou de codeur informatique ; ou encore accueillir et accompagner des centaines de personnes vers une réinsertion durable, sans récidive, dans ses Centres d'hébergement de la Somme et d'Île-de-France. Votre don est d'autant plus important que l'inflation et la situation économique difficile, qui accroissent la précarité des plus vulnérables, pèsent aussi sur nos dépenses courantes et notre collecte solidaire. Les frais de nos campagnes d'appel à dons, essentielles pour soutenir notre mission, ont ainsi sensiblement augmenté.

C'est pourquoi, nous vous encourageons à soutenir l'Îlot par Internet. Faire un don sur notre formulaire en ligne est rapide, simple et toutes les transactions bancaires y sont 100% sécurisées. **Avec un don par Internet, vous nous aidez à réduire nos frais de collecte et à optimiser l'utilisation de nos ressources, dont près de 90% ont été dédiées à notre mission sociale en 2022.** Enfin, réduire le papier, c'est aussi faire un petit geste pour la planète !

N'attendez pas, faites votre don dès aujourd'hui sur www.ilot.asso.fr ou laissez-vous guider en flashant le QR code ci-contre.



TÉMOIGNAGE



Dr Raphaëlle Jouin,
Chef de service de l'Unité
de soins psychiatriques à la
Maison d'arrêt d'Amiens

« Selon l'Agence régionale de santé, il s'agit du premier projet thérapeutique de ce type en France, à destination du public sortant de prison atteint de troubles psychiques. La colocation thérapeutique n'est pas un hôpital de jour, ni un centre d'activités thérapeutiques à temps partiel.

En ce moment, avec les résidents et l'équipe de la colocation, nous nous attachons à construire et à mettre en place tous les ateliers thérapeutiques, de sensibilisation et d'information. Il faut aussi arrêter des sorties culturelles qui concordent avec les personnalités de chacun, faire vivre le groupe d'expression participatif.

Nous souhaitons favoriser leur entraide mutuelle, et les aider à se saisir pleinement de leur quotidien pour reprendre pied dans le monde libre : faire la liste de courses et cuisiner en suivant la recette, entretenir la maison et planifier les petites réparations, respecter ses engagements et ses obligations... Autant de leviers pour leur apprendre à refonctionner, parce que l'incarcération et leurs problématiques psychiques les en ont empêchés. Du moins, pour un temps. »

UN DON, UNE ACTION

60 € = Permet de fournir un repas, midi et soir pendant une semaine dans notre établissement d'urgence la Passerelle.

15 €/MOIS PENDANT 1AN = Contribue à former une personne pendant une semaine aux métiers du web dans notre agence.

Si vous êtes assujetti(e) à l'impôt sur le revenu (IR), votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de 75% dans la limite de 1 000€. Au-delà et dans la limite de 20% de votre revenu imposable, la réduction est de 66%.
Si vous êtes assujetti(e) à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), votre don ouvre droit à une réduction de votre IFI de 75% dans la limite de 50 000€.



- **Découvrez toute notre actualité :**
www.ilot.asso.fr
- **Devenez membre de l'Îlot :**
www.ilot.asso.fr/vous-engager
- **Devenez bénévole en nous contactant :**
benevoles@ilot.asso.fr
- **Rejoignez-nous sur :**

